

ces industries s'opposent à l'assurance-chômage. Chacune se présente avec un beau petit boniment, protestant de l'intérêt qu'elle porte aux chômeurs et attestant de sa satisfaction de voir le Gouvernement prendre des mesures d'assurance-chômage, mais tout cela n'est que superficiel car en réalité elles y sont toutes opposées. Quant à motiver leur opposition, elles en sont, toutefois, incapables. A la page 131 des délibérations se trouve cette question de l'honorable député de Macleod:

Les allocations que vous seriez appelés à verser auraient-elles tendance à faire monter vos prix de vente au consommateur?

Voici la réponse:

Non. Ces prix sont actuellement si élevés qu'il est impossible de les augmenter davantage.

Ce peut être le cas dans cette industrie en particulier car, ainsi que le savent tous les honorables députés, les contributions à verser dans ce cas-ci représenteraient peut-être une fraction d'un cent par verre de bière. Si la bière se vend 10c. le verre, il ne saurait en porter le prix à 10½c. ou 11c.

L'honorable député a ensuite demandé:

D'une façon générale, dans l'industrie manufacturière, par exemple, cela tendrait-il à la hausse du prix pour le consommateur?

R. Le manufacturier ne peut supporter toutes ces taxes. Il lui faudra prendre une décision à ce sujet. Il diminuera les salaires ou ajoutera la taxe au prix de vente.

Voilà qui est clair et concis; il n'y a pas à s'y tromper. En ce qui concerne leur contribution, les manufacturiers l'ajouteront au prix des marchandises. Cela équivaut à une taxe indirecte de vente. Tous ceux qui achètent des produits ouverts aideront ainsi les manufacturiers à verser leur part de contribution à cette caisse. L'expression est donc de nature à induire de beaucoup le public en erreur. Quand le Gouvernement dit que la contribution des manufacturiers sera de tant, ce n'est pas exact, car les manufacturiers n'ont pas l'intention d'assumer cette dépense supplémentaire. En fin de compte, c'est le contribuable qui paiera sous forme de cette taxe indirecte de vente, et le niveau d'existence de tous les citoyens du Canada s'en trouvera abaissé. Les impôts de cette année sont démesurément élevés, et tous les contribuables, surtout ceux qui touchent de modestes revenus, souffriront énormément de cette augmentation d'impôt, qui, assurément ne sera guère bien vue du public.

Je ne m'oppose nullement au bill. J'espère que le ministère va ignorer absolument les observations des chambres de commerce—je ne sais pas quelle industrie elles représentent,

je n'ai pu le savoir—des boards of trade et de quelques-uns de ces industriels qui croient que le moment n'est pas opportun d'adopter cette mesure. Ils disent que nous ne devrions pas adopter ce bill à la hâte parce qu'ils n'ont pas eu le temps de l'examiner. Je me demande s'ils l'étudieraient plus à fond dans dix ans de plus. Leur seul souci est que, leurs affaires prospérant un peu plus maintenant, leurs profits pourraient en souffrir dans certains cas. Si nous devons mettre le bill en vigueur, c'est maintenant qu'il faut agir, et non pas attendre que la situation ouvrière s'aggrave, que l'industrie commence à décliner, ni jusqu'à la fin des hostilités, alors que nous savons que surviendra une profonde crise industrielle. C'est aujourd'hui qu'il faut appliquer la loi. J'espère que le Gouvernement adoptera la mesure, cette session, et la mettra en vigueur immédiatement.

M. GILLIS: Je n'ai pas grand chose à dire au sujet des subtilités du bill, je veux simplement unir ma voix à celles des honorables préopinants qui se sont faits les champions des principes généraux de la mesure à l'étude. Il y a une observation que j'aimerais à faire et qui m'est venue en écoutant la discussion sur le projet de résolution. Je m'occupe des syndicats ouvriers depuis bon nombre d'années et, comme je suis bien au courant des luttes entreprises par ceux qui désiraient l'adoption de la présente mesure, je croyais connaître presque tous ceux qui se sont occupés activement de faire adopter des lois de ce genre à l'avantage du peuple. J'ai été surpris d'entendre les prétentions formulées tant d'un côté de la Chambre que de l'autre. J'ai donc fouillé le *hansard* afin de découvrir exactement à quel point certaines personnes s'étaient intéressées, même à une époque aussi reculée que 1922, à l'adoption de mesures de ce genre, comme elles le prétendent. Je ne veux pas qu'on impute un motif politique à mes observations à ce sujet. Je ne voudrais pas enlever le mérite aux gens qui disent avoir favorisé cette sorte de législation depuis des années. Je ne parlerai pas à titre de membre d'un groupe particulier, mais, à mon avis, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Woodsworth), chef de notre groupe, est l'homme qui a fait plus que toute autre personne au Canada pour obtenir une législation de cette nature et l'adoption d'un bill semblable à celui-ci. Je constate d'après les pages 83 à 91 du *hansard* de 1922,—M. Woodsworth est entré au Parlement le 8 mars et a fait son premier discours le 14 mars,—qu'il a présenté alors un tableau frappant des maux du chômage et préconisé l'assurance-chômage. Poursuivant mon examen de *hansard* jusqu'à la dernière session, j'ai constaté qu'à maintes